



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Administration de la mer**

AVIS A LA BATELLERIE

MN 20-2024

Rivière «NIVE»

Commune de Bayonne

En raison de la manifestation nautique « Traversée de Bayonne à la nage » organisée par le club de l'Aviron Bayonnais sur la Nive à Bayonne, entre les bouées de contournement situées 80 m à l'amont du pont de l'avenue André Grimard (RD 810-pont du Labourd) et les bouées de contournement situées 60 m à l'aval du pont Marengo, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés conformément à l'arrêté préfectoral en date du **10 JUIN 2024**, que la navigation et le mouillage de toutes embarcations, sauf les bateaux et les navires en mission de service public et ayants droits par autorisation municipale, seront interdits :

le samedi 17 août 2024 de 14h15 à 17h45

dans une zone comprise entre les bouées de contournement situées 80 m à l'amont du pont de l'avenue André Grimard (RD 810-pont du Labourd) et les bouées de contournement situées 60 m à l'aval du pont Marengo à Bayonne.

Anglet, le **10 JUIN 2024**

LE PRÉFET

Pour le Préfet et par subdélégation

L'administrateur principal des affaires maritimes

Philippe PAQUIN

Chef du service administration de la mer